

# Les profs à l'école de la grève<sup>1</sup>

**Philippe de Grosbois**  
*Secrétaire à l'exécutif du SPECA*

**Grève  
sociale  
du 1<sup>er</sup> mai  
2015**

Après une année d'austérité intensive au Québec, plusieurs appelaient de leurs vœux une riposte à la hauteur des attaques pour le premier mai 2015. Il est vrai que la mobilisation fut d'une rare ampleur : perturbations et blocages à travers le Québec, plus de 800 organismes communautaires en grève et, bien sûr, un mouvement de débrayage provenant de 30 syndicats de cégeps, qui a pris une tournure étrange à partir du dépôt d'une requête d'ordonnance de la part du Comité Patronal de Négociation des Collèges (CPNC).





À la fin du mois de février dernier, le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN) invite les cégeps à imaginer une grève sociale modeste dans son ampleur, peut-être, mais audacieuse parce qu'elle pourrait véritablement avoir lieu, là, maintenant, contrairement au projet de grève sociale de l'ensemble du mouvement syndical, qui est beaucoup plus complexe à mettre en œuvre. Les conditions adoptées par le syndicat des profs de Sherbrooke sont simples : dix syndicats de la FNEEQ ou dix syndicats de l'Estrie doivent y participer, et la CSN doit s'engager à appuyer le droit des membres à faire la grève, devant les tribunaux si nécessaire. La CSN certifie l'accès à son Fonds de défense professionnelle s'il devait y avoir pénalités financières pour infraction au Code du travail.

Inspirés par l'initiative de Sherbrooke et par un récent jugement de la Cour Suprême canadienne qui fait de la grève un droit constitutionnel <sup>2</sup>, plusieurs syndicats d'enseignants de cégeps convoquent des assemblées de grève dans les semaines suivantes. Le 8 avril, le plancher de 10 syndicats est atteint : la grève sociale aura lieu. Au final, c'est 30 syndicats de profs de cégeps (26 de la FNEEQ-CSN, 4 de la Fédération des enseignantes et enseignants de Cégep, la FEC-CSQ) qui se dotent d'un mandat semblable à celui des enseignant.e.s de Sherbrooke.

### Papa Blais n'est pas content

Mardi 28 avril, le Comité patronal de négociations des Collèges (CPNC) dépose une demande d'ordonnance à la division des services essentiels de la Commission des relations du travail (CRT), soutenant que cette grève d'une journée porte préjudice aux étudiant.e.s (étrangement, la Direction du Collège de Rosemont n'a pas vu de préjudice aux étudiant.e.s lorsqu'en pleine fin de session, elle a suspendu six enseignant.e.s qui avaient participé aux activités de grève). Cette démarche juridique revancharde sent le Ministère de l'éducation à plein nez : la plupart des Directions locales, qui doivent elles aussi composer avec les compressions austéritaires du gouvernement Couillard, avaient conclu des ententes avec les syndicats en grève, et d'ailleurs, aucune n'était présente à l'audience de la CRT. Le 30 avril, la Commissaire donne raison au CPNC, sans toutefois renvoyer la question à la Cour supérieure, ce qui exclut la possibilité d'outrage au tribunal. Par contre, des injonctions ne sont pas impossibles pour des syndicats qui appelleraient à défier l'ordonnance.

Forcés de réagir rapidement, et confrontés à des messages contradictoires de leur Fédération, les syndicats locaux optent pour diverses stratégies. Certains exécutifs prônent le respect de l'ordonnance; la grève sera parfois rendue effective par des membres. D'autres exécutifs ne voient pas de raison de revenir sur le mandat de grève. Plusieurs syndicats ont pu convoquer des assemblées d'urgence en soirée ou se réunir informellement à 6h30 le matin du 1<sup>er</sup> mai, dans le stationnement du Cégep, pour décider de la voie

## 2 sommaire

Grève sociale du 1 <sup>er</sup> mai	01
Salut Antoine	05
Grief sur la grève de 2005	06
Conseil central	09
En vue de l'automne	12
Hommage aux retraités	13





à suivre. Certains choisissent de défilier, d'autres de rentrer. Pour quelques syndicats, comme à Ahuntsic, une levée de cours votée par les étudiant.e.s facilite la tâche. En tout et pour tout, une dizaine de syndicats ont été en grève le 1<sup>er</sup> mai 2015.

### Réapprendre la grève

Si la répression juridique de la grève sociale enseignante est outrageante, elle n'est pas surprenante pour autant. Le mouvement a pris forme en opposition aux politiques d'austérité, mais également dans une optique d'élargissement du droit de grève. La journée était imparfaite, incomplète, improvisée par moments, parce qu'elle était aussi un exercice. Les syndicats locaux ont dû *réapprendre à faire grève*, non seulement parce qu'ils ne l'avaient pas faite depuis 10 ans, mais aussi parce que les profs ont choisi de sortir des sentiers trop balisés et hyper-réglés de la grève qui se tient dans le cadre de la négociation d'une convention collective. Comme les étudiant.e.s depuis 2012, nous avons dû nous interroger sur les aspects les plus élémentaires d'une grève, ceux qu'on prend pour acquis dans le contexte d'une grève encadrée par le Code du travail : fermeté d'une ligne de piquetage, ripostes possibles à la répression juridique, alliances externes... même le recours à l'antique chaîne téléphonique est revenu à l'ordre du jour.

Des questions et critiques ont aussi été soulevées à l'égard du rôle de la FNEEQ dans les jours précédant la grève. Il en a été question lors d'un regroupement cégep spécial, le 15 mai dernier, de même qu'au Congrès de la FNEEQ, à la fin du même mois. Parmi les principaux points soulevés, mentionnons la trop grande importance accordée au volet juridique du mouvement plutôt qu'à la réponse politique que nous entendions offrir à l'ordonnance. En demandant une ordonnance à la CRT, le CPNC a réussi à intégrer la FNEEQ au mouvement de grève sociale initié par certains de ses syndicats locaux, ce qui a changé la donne. Un autre élément récurrent dans les échanges a été celui des communications entre la FNEEQ et ses syndicats locaux. Il a été très difficile d'avoir l'heure juste en ce qui a trait à l'interprétation à donner à l'ordonnance et à la validité de nos mandats de grève en regard de cette même ordonnance. Encore aujourd'hui, plusieurs syndicats qui ont fait partie de ce mouvement remarquent une gêne ou un malaise de la part de la CSN, mais aussi de la FNEEQ, à faire mention publiquement de la grève sociale du 1<sup>er</sup> mai. Il est même difficile d'avoir une liste formelle des syndicats ayant effectivement fait la grève...

À la rentrée, en septembre 2014, la CSN avait établi deux grandes priorités : la lutte à l'austérité et la participation aux assemblées générales. Le mouvement de grève sociale dans les cégeps a répondu haut la main à ces objectifs, et pourtant, on a senti qu'il a dérangé beaucoup plus qu'il a enthousiasmé les directions politiques de la Centrale. On en vient à se demander si celles-ci auraient préféré en rester aux classiques, mais peu efficaces moyens traditionnels, et si l'indignation et l'énergie militantes soulevées par les politiques d'austérité les a dépassées. Parce que, et il y a de quoi se réjouir ici, bien des membres ont démontré, ce printemps, qu'ils étaient prêts à prendre des risques substantiels au moment opportun. Les enseignants du SPECA sont du nombre et nous en profitons pour vous remercier à nouveau pour votre audace, votre confiance et votre participation active.

Bref, nous sommes en période d'apprentissage. Nous prenons conscience, au fil des semaines et des mois, du caractère autoritaire de l'austérité et des gouvernements qui la mettent en place à travers le monde. Nous réalisons également ce qu'il devient nécessaire d'envisager pour espérer renverser ces politiques. À ce titre, la récente victoire électorale de Syriza, en Grèce, et d'alliances proches de Podemos au niveau municipal, en Espagne, sont très éclairantes, surtout lorsqu'on regarde les mouvements qui ont permis à de telles alternatives d'émerger : journées de grèves générales, reprise autogestionnaire d'usines fermées et du télédiffuseur public grec, occupation de banques, désobéissance civile contre les évictions de résidents... Alors que les négociations du secteur public se tiennent sous l'épée de Damoclès d'une loi spéciale, les enseignants du SPECA ont réitéré, à la dernière assemblée, l'importance de se préparer à cette éventualité. Cela témoigne d'une remarquable lucidité politique dont nous pouvons être fiers. Souhaitons que nos représentants au Front commun et à la CSN feroient honneur à votre courage. D'ici là, un très bel été à tous et toutes! Revenez en forme.



4

- 1 Ce texte est une version modifiée d'un article qui paraîtra dans le numéro de juin 2015 de la revue *À bâbord!*
- 2 Voir Léa Fontaine, « De grève du travail à grève sociale? - Le droit de grève consacré constitutionnellement », *À bâbord!*, no 59, avril-mai 2015.



# Salut mon beau Antoine,

---

**Jean Trudelle**  
*Enseignant au Département  
de physique*

C'était il y a quelques jours, un peu après les événements de l'UQAM. Tu as dû entendre, dans les médias, le premier ministre Couillard dire que son gouvernement travaillait « pour la jeunesse », pour les générations futures.

J'aimerais te dire deux ou trois mots sur ce sujet-là, qui revient souvent dans l'actualité, toujours formulé de la même manière: quel genre de province on va léguer à nos enfants, avec cette dette faramineuse qui augmente sans cesse, qui grève le développement du Québec et qui empêche la prospérité qu'on doit, bien évidemment, obtenir avant de partager.

Ben voilà, je voudrais que tu saches qu'en ce qui me concerne, je n'ai pas honte une seule seconde du Québec que je vais te laisser. Notre société est loin d'être parfaite, mais on a su y conserver un minimum de solidarité sociale. Tu jouis d'un système de santé perfectible, mais universel, pour l'instant du moins. D'un système d'éducation qui, grâce aux cégeps en particulier, pourrait faire l'envie de nombreux pays industrialisés. On a des infrastructures dont on oublie soigneusement de comptabiliser la valeur quand on évoque la dette et, parlant de cette dernière, elle est moins importante en proportion du PIB qu'elle ne l'était pendant ma génération...

Antoine, le Parti libéral du Québec, ne travaille pas pour ton bien. Si ce gouvernement était aussi épris d'équité intergénérationnelle qu'il le dit, il serait tout aussi préoccupé de l'équité intragénérationnelle et des inégalités qui affectent maintenant la société québécoise. Qu'un politicien soit obsédé par le déficit zéro, c'est une chose; mais quand il fait porter tout le poids de l'exercice sur les épaules des moins nantis, tu peux parier qu'il n'en a rien à foutre, de l'équité. Ce gars-là ne veut pas te laisser un meilleur Québec: il veut seulement y diminuer le rôle de l'État et l'austérité est un beau prétexte. Si t'es riche plus tard, tu en seras plus riche. Et si tu es pauvre plus tard, tu en seras plus pauvre.

Je sais que tu n'as pas beaucoup de temps pour lire des textes politiques. Tu n'as certainement pas eu beaucoup d'occasions de lire qu'il y a, en matière de finances publiques, plein de solutions de rechange, auxquelles un gouvernement féru d'équité sociale aurait pu recourir. Les Québécois n'en entendent pas parler souvent, évidemment, mais elles existent.

Non, vois-tu, si j'éprouve un jour du regret politique, ce sera probablement de ne pas avoir combattu assez fort cette folie furieuse de la recherche du profit tous azimuts, qui structure là-dessus les rapports sociaux en spoliant la planète au passage. À ce chapitre, j'espère sincèrement que ta génération fera mieux que la mienne.

Bonne journée. Je t'aime gros. Viens souper de temps en temps.

## Grief sur la grève de 2005 :

# pour un **partage** **ÉQUITABLE** des sommes dues

**Alain Long**  
*Président au SPECA*

**En 2005, dans le cadre de la négociation de notre convention collective, nous avons participé à des « grèves rotatives » qui auront totalisé 5 jours et demi répartis sur 9 mois. Conformément à une directive financière du Ministère, le Collège a procédé à une coupure salariale pour chaque jour de grève, soit 1/260<sup>e</sup> du traitement annuel de chaque enseignant (au prorata de la charge de chacun, bien entendu) plus les vacances correspondantes (20 %). Au total, à Ahuntsic, c'est 654 000\$ qui a été récupéré et rendu au Ministère.**

6

Jusque-là, pas de problème : en faisant la grève, nous n'avons pas rendu le service pour lequel nous sommes rémunérés et il est donc tout à fait normal qu'on ne nous verse pas le salaire correspondant. Toutefois, en raison d'une disposition du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), nous avons dû reprendre chacun des jours de grève pour que les sessions d'hiver et d'automne 2005 comptent chacune 82 jours de classe. Nous avons donc repris les 5 jours et demi perdus en raison de la grève, mais, et c'est là où le bât blesse, nous n'avons pas été rémunérés pour ce faire. En effet, la reprise s'étant déroulée durant la période de 10 mois où nous étions disponibles pour le Collège, ce dernier considérait qu'il s'agissait d'une tâche qu'il pouvait très bien exiger de nous.

Il s'agit d'une situation singulière qui n'a d'équivalent dans aucun autre milieu de travail. En effet, partout ailleurs, lorsqu'un employeur a besoin que du travail perdu à l'occasion d'une grève soit repris, il doit augmenter les heures travaillées et les

rémunérer (que ce soit en temps supplémentaire ou en engageant du personnel surnuméraire). Devant cette injustice manifeste, nous avons décidé de loger des griefs contre le Collège et plus d'une vingtaine de cégeps du réseau nous ont imités. Pour l'essentiel, nous arguons que nous avons repris le travail perdu en raison de la grève et que nous devons, par conséquent, être rémunérés : le Collège devait nous rembourser intégralement la coupure salariale infligée.

L'arbitre Pierre A. Fortin a été saisi de la cause en 2007 et, en février 2008, il nous donnait raison en ordonnant au Collège de nous rémunérer pour la reprise, plus vacances et intérêts légaux. Dans sa décision, l'arbitre écrivait « Tout le travail a été fait, toute la rémunération doit être versée ». Quelques mois plus tard, la Cour supérieure entérinait cette décision en rejetant la demande de révision judiciaire soumise par le Collège.

Le Collège aurait pu choisir d'en appeler de la décision de la Cour supérieure, mais il a plutôt opté pour revenir devant l'arbitre Fortin afin de faire avaliser un mode de rémunération en vertu duquel seules les heures de cours reprises étaient payées. À notre grand étonnement, en janvier 2010, l'arbitre donnait raison au Collège en lui ordonnant de « payer aux enseignants ayant effectué le travail, la rémunération

correspondante à la reprise exigée des cours, ateliers, laboratoires et stages». Pour nous, cette décision était non seulement inacceptable, mais juridiquement invalide. En effet, nous étions d'avis que l'arbitre n'avait tout simplement plus compétence pour se prononcer sur ce qui devait être rémunéré : sa deuxième décision ne faisait que restreindre la portée de la première. Convaincu de notre bon droit, nous en avons appelé devant la Cour supérieure, puis la Cour d'appel et, enfin, la Cour suprême. Sans succès, malheureusement. En janvier 2014, un mois après que la Cour suprême eut refusé de nous entendre, nous avons dû prendre acte en assemblée générale que seules les heures de cours reprises seraient rémunérées.

À ce moment-là, nous avons dû nous prononcer sur un projet de règlement que le Collège nous soumettait. Dans ce projet, très semblable à celui qu'il avait présenté devant l'arbitre en 2009, chaque heure de cours, de laboratoire et de stage reprise était rémunérée au taux de 1/1690ème du traitement annuel et un enseignant ne pouvait avoir droit à plus de 6,5 heures rémunérées par jour (même s'il avait dû en reprendre 7 ou 8). Sauf que ce taux horaire n'existe pas dans la convention collective.

Le Collège l'établissait en amalgamant une clause qui stipule que l'année comporte 260 jours et une autre qui stipule que nous sommes disponibles 6,5 heures par jour. Devant cette interprétation manifestement abusive de notre convention, l'assemblée générale a rejeté le projet de règlement du Collège et donné mandat à l'exécutif de présenter une contre-offre au Collège dans laquelle chaque heure reprise, considérée comme du travail supplémentaire, était rémunérée au taux horaire de chargé de cours.

Le Collège a refusé et, devant l'impasse, nous avons dû retourner devant l'arbitre Fortin pour lui demander d'établir le taux horaire. Malheureusement, le 8 janvier dernier, l'arbitre rendait sa troisième décision, en se rendant entièrement à l'argumentaire du Collège.

Le 5 février, c'est à contrecœur que l'assemblée générale acceptait de mettre fin aux procédures. Au bout du compte, la bataille judiciaire des 10 dernières années aura fait en sorte que nous ne récupérerons pas la totalité de ce qui nous a été enlevé. Au mieux, nous récupérerons globalement entre 25 et 30 sous pour chacun des 654 000 dollars coupés, plus les intérêts légaux (environ 65%).

Bref, nous nous retrouvons aujourd'hui devant une problématique assez particulière. Nous avons gagné un grief historique dont le principe fondateur a été juridiquement reconnu : lorsque nous travaillons pour reprendre du travail perdu pendant une grève, nous devons être rémunérés. Toutefois, il y a au moins un autre principe fondamental en jeu et c'est celui de la répartition de la rémunération entre les enseignants.

En effet, comme nous l'avons défendu pendant près de 10 ans jusqu'en Cour suprême, tous les enseignants ont fait la grève, tous les enseignants ont vu leur salaire coupé au prorata de leur charge et tous les enseignants ont repris tout le travail. Par conséquent, tous les enseignants devraient être rémunérés pour la reprise au prorata du salaire coupé, chacun recevant de ce fait sa juste part de la rémunération totale à laquelle nous avons collectivement droit.

Sauf que l'application des décisions de 2010 et 2015 bafoue complètement ce dernier principe. En effet, en vertu de ces deux décisions de l'arbitre Fortin, un enseignant a droit à une rémunération pour chaque heure réputée reprise, à concurrence de 6,5 heures par jour, ce qui signifie que la rémunération à laquelle chaque enseignant a droit dépend des cours à son horaire les jours où nous avons fait la grève. On le voit, cela génère une distorsion importante entre la coupure et la rémunération. Une distorsion qui trouve une illustration flagrante de son caractère injuste dans le fait que les enseignants libérés, tels que les coordonnateurs, n'ont droit à aucune rémunération.

Depuis que la décision de 2010 a été avalidée, nous gardions espoir de pouvoir éliminer cette distorsion en demandant au Collège de laisser l'assemblée générale maître du mode de partage de la rémunération totale. Mais le salaire est un droit individuel et le Collège refuse de s'exposer à une éventuelle poursuite d'un enseignant

qui exigerait d'être rémunéré conformément à la décision arbitrale. C'est parfaitement compréhensible et tous les avis juridiques vont en ce sens : une position d'assemblée générale ne pourrait pas dédouaner le Collège de son obligation d'appliquer la décision arbitrale. Un droit individuel est en jeu, alors il n'y a que les individus qui peuvent y renoncer.

Comment, alors, s'assurer qu'un principe fondamental pour nous soit respecté malgré les contraintes juridiques ? Il n'y a qu'une solution : que chaque enseignant demande au Collège de le rémunérer en vertu de ce principe. Et c'est ainsi que, le 12 mars dernier, l'assemblée générale a adopté unanimement les recommandations suivantes :

« Que le SPECA adopte le principe général selon lequel la rémunération totale générée en vertu des décisions arbitrales, pour la reprise des cinq jours et demi de grève en 2005, soit répartie entre les enseignants qui ont fait la grève au prorata de la coupure salariale subie par chacun.

Que le SPECA mandate le Conseil exécutif pour inviter chaque enseignant ayant fait la grève à adhérer individuellement à ce principe général et à demander formellement au Collège d'être personnellement rémunéré sur cette base.

Que le SPECA mandate le Conseil exécutif pour obtenir du Collège qu'il rémunère sur cette base tous les enseignants l'ayant demandé, à moins que ceux-ci ne constituent pas la majorité des enseignants ayant fait la grève. »

« Que le SPECA adopte le principe général selon lequel la rémunération totale générée en vertu des décisions arbitrales, pour la reprise des cinq jours et demi de grève en 2005, soit répartie entre les enseignants qui ont fait la grève au prorata de la coupure salariale subie par chacun. »

Forts de cette position d'assemblée, nous avons immédiatement entrepris des discussions avec le Collège et, à notre grande satisfaction, il s'est montré ouvert. Il a même accepté de convenir d'une entente en CRT sur le sujet, entente qui a été prise formellement le 25 mai dernier. En vertu de cette entente, le Collège accepte de rémunérer

sur les bases convenues en assemblée générale, chaque enseignant qui aura renoncé formellement à son droit d'être rémunéré en vertu des décisions arbitrales.

Au plan opérationnel, chaque enseignant concerné recevra sous peu une lettre-type qui lui permettra de renoncer à son droit. Tous les enseignants auront jusqu'à la fin du mois de septembre pour retourner la lettre au SPECA, après quoi le syndicat s'occupera d'établir la rémunération à laquelle chacun a droit en vertu du mode de partage convenu en assemblée pour la majorité des enseignants qui auront renoncé (si c'est le cas, bien sûr). Le Collège s'est engagé à verser la rémunération sur la paie du 29 octobre 2015.

Au final, après 10 ans de lutte, nous serons payés pour le travail que nous avons fait en 2005. Si tout le travail ne sera malheureusement pas rémunéré, il faut se réjouir d'avoir eu gain de cause sur le principe, car il s'agit d'un précédent historique. Et si les décisions arbitrales génèrent des iniquités dans la rémunération des enseignants qui ont tous fait tout le travail en 2005, il faut se réjouir que l'assemblée générale du SPECA ait choisi de faire en sorte que la rémunération puisse se faire autrement, sur des bases plus justes.

## Assemblée générale des mois d'avril et mai 2015

**Philippe de Grosbois**, enseignant au Département de sciences sociales et **Nicola Grenon**, enseignant au Département d'informatique et délégués du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

En introduction, la présidente nous a informés de l'évolution de quelques dossiers de négociation. Ainsi, le Syndicat des travailleurs du Centre St-Pierre a signé sa première convention collective, MDA Espace a réglé avec une adoption à 80% par les syndiqués et le Collège Villa-Maria a signé une entente pour 3 ans. Toutefois, les professeurs de l'UQAM ont adopté un mandat de grève de deux jours.

Demain, le 2 avril, il y aura une grande marche avec les étudiants pour dénoncer les mesures d'austérité. Mme Daigneault a également mentionné la tenue des votes de grève sociale dans les cégeps de la FNEEQ. On a également fait mention de la grave blessure infligée par les policiers de Québec à une manifestante et de la suggestion du Ministre Blais d'expulser «deux ou trois étudiants par jour», à l'UQAM, pour «faire réfléchir les autres».

### 1<sup>er</sup> mai

Plusieurs points de l'ordre du jour ont été reportés et nous en sommes rapidement venus à une présentation concernant le 1<sup>er</sup> mai, par Jacques Letourneau (président de la CSN) et Michel Forget. Compte tenu des esclandres ayant eu lieu ces derniers jours et de la réplique dans les médias sociaux, M. Letourneau a été assailli de questions tout de suite après sa présentation et les discussions ont couru pendant environ 90 minutes.

M. Letourneau a annoncé d'entrée de jeu avoir discuté avec la porte-parole de l'ASSÉ afin de préciser ses paroles suite aux réactions ayant suivi son entrevue à RadioX: «La CSN supporte l'action de demain de l'ASSÉ et la mobilisation étudiante de manière indéfectible». Il a ajouté qu'il n'aurait sans doute pas dû intervenir ni commenter les pratiques démocratiques de l'ASSÉ. Il a fait un appel à la participation à la manifestation de demain.

Suivant les objectifs initiaux de sa présentation, M. Letourneau a présenté un historique des événements de la dernière année autour de la mobilisation anti-austérité. Il a également présenté la Coalition du 1er mai, regroupant tous les syndicats et plusieurs groupes sociaux, comme étant

l'instance en charge de l'organisation de la «fête» du 1<sup>er</sup> mai. Cette année, la Coalition vise des activités décentralisées afin d'avoir un plus grand impact médiatique, laissant aussi aux régions l'occasion d'être plus visibles et d'atteindre autant le public que le privé.

À Montréal, les actions pour cette journée seront ainsi divisées: au matin, il y aura une activité de perturbation (les détails seront envoyés aux syndicats à la dernière minute); à midi, tous les employés de tous les milieux sont invités à manifester devant leur lieu de travail; en après-midi, une autre activité de perturbation, tenue secrète pour le moment, aura lieu et, finalement, un grand rassemblement se tiendra en soirée.

Il a été proposé que le CCMM encourage ses syndicats à participer à toutes ces activités. S'en est suivi une très longue discussion avant l'adoption de la proposition. Voici un survol des principaux points soulevés:

- Les militants sont maintenant pris à défendre la CSN, on a besoin de «Jacques» de notre bord;
- On veut un président de la CSN qui porte NOTRE parole;
- On tue la relève avec ce genre d'interventions...;
- Les AG ont voté de la perturbation... on VEUT de la perturbation. Les syndicats vont libérer un maximum de gens;
- Il faut cesser de laisser les étudiants se faire taper dessus, se battre tous seuls. La CSN doit prendre sa place;
- L'importance de l'arrimage syndical-étudiant, les étudiants se sentent abandonnés alors même qu'ils défendent nos programmes sociaux;
- Les gens sont vraiment fâchés;

- Les syndiqués sont démobilisés: «ça donne rien» et en plus, on se fait contredire par nos leaders syndicaux;
- La CSN devrait promouvoir le regroupement Printemps 2015, y compris sur son site web;
- Nous ne devons plus être de la «Chair à patron»;
- À l'UQAM, des gens sont menacés d'expulsion pour avoir flashé les lumières. Les étudiants sont filmés par des agents de sécurité privés. Les conséquences sont telles que le droit de grève des étudiants est en train de réellement disparaître;
- Il faut cesser de parler de la légalité de la grève sociale, mais plutôt de sa légitimité.

### **Ratification de l'entente STCSN vs CSN**

L'exécutif nous a présenté l'entente ayant été conclue entre la CSN et ses employés. La recommandation pour adoption a été entérinée.

Une recommandation a également été présentée à l'effet que l'exécutif analyse, en vue du prochain congrès, la pertinence de proposer des modifications aux statuts et règlements afin de permettre l'adoption ce type d'entente par le comité exécutif plutôt qu'en assemblée générale. La proposition a été adoptée.

La présidente a rappelé le vif succès des activités du 1<sup>er</sup> mai: les manifestations et les actions ont été nombreuses, parmi lesquelles il y a eu plusieurs cégeps et 856 organismes communautaires en grève. Bien qu'il y ait eu de la répression en soirée à coups de gaz lacrymogène sur une manifestation familiale où se trouvait nombre de poussettes, la journée s'est, somme toute, bien déroulée.

On nous a entretenus de la menace que fait peser la loi 42 du gouvernement Couillard avec la fusion annoncée de la Commission des Normes du Travail avec la Santé Sécurité au Travail et la Commission sur l'équité salariale. Les impacts sur les non-syndiqués sont difficiles à quantifier, mais la réduction annoncée de 12,5% des cotisations des employeurs aura un effet indéniable sur la qualité des services.

Finalement, l'élection du NPD en Alberta, le nouveau programme d'éducation sexuelle en Ontario et, au 24 avril, le triste anniversaire de l'hécatombe du Rona Plaza ayant entraîné dans la mort 1100 travailleurs et travailleuses du textile au Pakistan ont été relevés.

### **Jugement de la Cour suprême**

Éric Lévesque, coordonnateur au service juridique de la CSN, est venu nous faire une présentation sur le récent jugement de la Cour suprême en Saskatchewan et les implications réelles de celui-ci, en débutant tout d'abord par un survol historique des jugements portant sur le droit de grève au cours des dernières décennies:

- Dans les années '80-'90, il y a eu trois arrêts stipulant que le droit de grève n'était pas protégé par la constitution (il y avait des dissidences dans ce jugement). La logique derrière ces jugements faisait prévaloir que le droit d'association était une liberté individuelle.
- En 2007, il y a eu deux arrêts d'importance, les arrêts Health Services et Fraser portant sur des négociations du secteur public s'étant soldées par des décrets. On y a déterminé que, comme la libre négociation faisait partie du droit d'association, alors celle-ci avait une protection constitutionnelle. Le processus était donc dès lors protégé et il devenait possible pour une association de soumettre des revendications et de s'attendre à un processus de négociation «raisonnable»: la négociation ne peut faire l'objet d'entraves substantielles.
- Deux autres arrêts suivent ensuite: APMO (Police montée) et Saskatchewan, où on voit que les juges prennent en compte le droit international, l'histoire et le

droit comparé pour arriver à un nouveau point de vue dictant que tout modèle traitant du droit du travail collectif doit comporter trois éléments : le droit de s'associer sans entraves, la liberté de négociation et le droit de grève.

Dans l'affaire récente en Saskatchewan, c'est l'affaiblissement du droit de grève qui a été souligné. Les services essentiels et le niveau de service étant dictés par l'état, sans mécanismes de recours (ce qui n'est pas le cas au Québec), le droit de grève s'en trouvait alors entravé, ce qui est anticonstitutionnel. Par ailleurs, la Cour émet comme seule exception au droit de grève un mécanisme d'arbitrage. La portée, en pratique, de ce jugement comporte trois volets qui impliquent une protection de la liberté syndicale, la révision de certains régimes de rapports collectifs afin de s'assurer qu'ils comportent les trois éléments obligatoires (droit d'association sans entraves, liberté de négociation et droit de grève) et la révision des règles entourant les services essentiels. Or, au Québec, les services essentiels passent le test de la Cour à peut-être deux exceptions près : le pourcentage requis du corps d'employés pour assurer les services (le fameux 90%) est arbitraire et la liste des travailleurs qui doivent fournir le service n'a pas à être exclusivement constituée de salariés puisqu'elle pourrait comprendre des cadres.

Finalement, nous pourrions également conclure qu'avant d'imposer un décret, un gouvernement devra s'assurer que la négociation a eu une réelle chance de réussite et cela, même s'il y a utilisation du droit grève.

## Conflits

Le STT de la Cinémathèque Québécoise est venu nous présenter la situation inquiétante de celle-ci alors que depuis novembre 2014 il est question d'une fusion avec la Bibliothèque Nationale du Québec. La convention collective échue depuis 1999, le sous-financement chronique de la Cinémathèque en plus de ce projet de restructuration menacent les mandats premiers de conservation de la Cinémathèque, tant au niveau de la médiathèque que des services de dépôt légal. Leur campagne de sensibilisation se poursuit maintenant avec l'aide des membres de l'ins-titution, du conseil d'administration et du syndicat. Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM invite ses syndicats membres à «aimer» la page Facebook et à devenir membre de la Cinémathèque en plus d'appuyer la lutte de ses syndiqués.

Un regroupement de Responsables de Services de Garde en milieu familial est venu nous présenter une vidéo expliquant leur situation et dénonçant le refus d'arbitrage par la partie patronale qui se sert du fait qu'il est difficile dans ce milieu de faire la grève sans s'aliéner les parents comme une façon de mettre de la pression sur les responsables des services de garde. On nous a invités à «aimer» leur page Facebook et une proposition a été votée afin de les appuyer dans leur lutte.

## Journée nationale contre l'homophobie et la transphobie

À l'approche du 17 mai, le comité LGBT du CCMM nous a présenté les 4 affiches qui seront utilisées pour mettre en valeur cette journée et nous a rappelé l'existence du site [www.homophobie.org](http://www.homophobie.org). Également, des représentants de la maison Astérisque\* sont venus nous présenter ce milieu pour les jeunes permettant l'échange et ils ont expliqué leur travail qui contribue à la réduction des méfaits par les adolescents. Il a été proposé, appuyé et adopté que le CCMM invite ses syndicats membres à souligner la journée du 17 mai.

Point sur l'austérité / Bilan du 1er mai :

Un survol des activités s'étant déroulées le 1<sup>er</sup> mai a été fait :

- Un grand nombre de syndicats ayant répondu à l'appel à manifester sur l'heure du dîner.
- Une séquence de blocages ayant eu lieu grâce à l'implication d'une escouade spéciale du premier mai (dont plusieurs membres du SPECA) : le chantier du CHUM, le Centre de Commerce Mondial, Québecor, la Place Ville-Marie, le Hic club St-James, le Palais des Congrès, le siège social de la Banque Nationale, la Tour de la Bourse, le club 357C et quelques banques dans Westmount de la TD, Royale, Montréal, etc.
- Une manifestation de plus de 5000 personnes.
- Plusieurs rassemblements de quartier.
- Des manifestations des enseignants et des étudiants dans les cégeps en grève sociale ou pas non.
- Le blocage de la sortie des voitures de Stationnement Montréal.
- Une manifestation ayant débuté au Collège Ahuntsic et s'étant jointe à celle de la CLAC.
- L'installation de huit bannières sur les ponts de Laval.
- Une manifestation de près de 1000 personnes au 1 place Laval.
- 856 groupes communautaires ayant fait la grève avec plusieurs cégeps.
- Et partout au Québec une multitude d'autres actions très visibles.

À la suite de cette présentation, plusieurs délégués ont mentionné le courage des enseignants de cégeps et ont demandé d'autres actions similaires à court terme afin de profiter du momentum actuel en mentionnant au passage que, pour une fois, le public nous appuyait clairement.

MES COLLÈGUES  
NE SONT PAS DES



DEMI-ENSEIGNANTS.

consultez le [cmppp.org](http://cmppp.org)

## En vue de l'automne

Le Collège Dawson invite les enseignants non-permanents et à la formation continue à rejoindre son comité de mobilisation.

En 2014-2015, le comité de mobilisation des enseignants de la formation continue du Collège Dawson a été très actif. Au printemps, le comité a lancé une campagne de courriels de sensibilisation, qui ont été acheminés à compter du 1<sup>er</sup> avril à leur administration locale ainsi qu'au gouvernement (Martin Coiteux, François Blais et la Fédération des cégeps). Le modèle de la lettre se trouve en bas de la page du comité au <http://cmppp.org>.

Sur le même site, vous trouverez un visuel ciblant les enseignants à la formation continue sur le thème «Suis-je un demi-enseignant ?» Des tee-shirts ont aussi été créés. Un visuel est également disponible pour les enseignants du régulier qui veulent soutenir leurs collègues de la formation continue.

Si vous êtes un-e enseignant-e non-permanent-e et que vous souhaitez faire partie de la liste d'envoi du Comité de mobilisation des professeures et des professeurs précaires, envoyez votre nom et votre courriel institutionnel à l'adresse suivante : [info@cmppp.org](mailto:info@cmppp.org).

Il nous semble important d'encourager cette initiative, puisqu'elle provient de la base enseignante et qu'elle s'adresse aussi aux enseignants d'autres Collèges que Dawson. N'oublions pas que la formation continue est notre priorité à la table sectorielle de nos négociations!

SUIS-JE UN  
**DEMI-ENSEIGNANT?**



ALORS, POURQUOI ME TRAITER AINSI?

[consultez le cmppp.org](http://cmppp.org)

SUIS-JE UNE  
**DEMI-ENSEIGNANTE?**



ALORS, POURQUOI ME TRAITER AINSI?

[consultez le cmppp.org](http://cmppp.org)

# Hommage

## aux retraités 2015

Composé et livré par  
**Laurence D. Desrosiers**  
Directrice au SPECA



Après m'être pliée l'an dernier aux usages  
Et offert de mon crû un juste témoignage,  
On m'a (devinez quoi?) confié encor la charge,  
À nouveau je suis là, pour réciter une page.

J'ai cru qu'il me fallait renouveler la formule,  
Prendre l'ode, la chanson, le slam pour véhicule,  
Enfin avec les mots, faire la funambule,  
Me risquer dans un art dont ma maîtrise est nulle.

Or, comme le naturel, qui revient au galop,  
S'il faut faire en public un hommage en solo  
Que l'on veut à la fois sérieux et rigolo,  
Vers les alexandrins, me ramène mon stylo.

Après tout, ces honneurs se doivent d'être classiques,  
Alors pour souligner la carrière héroïque  
De plusieurs enseignants du grand Collège Ahuntsic,  
Conservons la rigueur des genres académiques.

Parlons avec sérieux des années de labeur,  
Des piles de correction, celles qui prennent des heures,  
Et bien qu'elles servent à rendre nos étudiants meilleurs,  
Elles font que la retraite ne doit pas faire si peur!

C'est en alexandrins, dans sa langue féconde,  
Que Molière écrit cette pensée profonde :  
Que « c'est une folie à nulle autre seconde  
Que vouloir se mêler de corriger le monde »!

Mais parlons également sur un ton de passion !  
À cela se prête bien la versification,  
Tout comme du savoir cette propagation  
Que vous fîtes dans la joie (ou dans l'abnégation).

Parlons du feu secret qu'on tente de transmettre,  
De l'amour du savoir, de l'ardeur de connaître  
Qu'on diffuse chaque jour comme on ouvre une fenêtre;  
« Va, cours, vole... » et apprend – c'est une façon d'être.

Parlons avec estime de tout ce dévouement;  
Parlons de Jean Karam ou bien d'André Vincent;  
De tous ceux qui s'engagent, qui donnent en supplément  
Jusqu'en dehors des classes, ils sont si inspirants!

Parlons sur tous les tons, car tant de souvenirs  
Doivent nécessiter tout l'éventail du dire,  
Pour évoquer chacun des dix mille sourires,  
Des visages, des noms, qui font la vie fleurir.

Et s'il est vrai qu'« Ulysse a fait un beau voyage »,  
L'enseignement en est un, chaque prof est de passage;  
S'il faut croire Du Bellay, il mérite avec l'âge  
De trouver son Ithaque, riche de tant de bagages...

1 Molière, *Le Misanthrope*.

2 Corneille, *Le Cid*.

3 Du Bellay, « *Heureux qui comme Ulysse...* »

Lors du souper de fin d'année du SPECA, un hommage a été rendu aux enseignants qui ont pris leur retraite en 2014-2015; vous pouvez voir sur la photo les retraités présents le 22 mai dernier :

De gauche à droite :

Josée Déziel, présidente du SPECA

Marie Laverdière, Département d'électrophysiologie médicale

Manon Lalonde, Département de radiodiagnostic

Jean Karam, Département de sciences sociales

Yvon Sirois, Département d'infographie

Claude Dubé, Département d'impression

André Décary, Département de mathématiques

Jean-Marie Renaud, Département de chimie

Barbara Fraser, Département d'anglais

Et Laurance Daigneault Desrosiers, directrice au SPECA

Un petit mot pour vous souhaiter d'excellentes vacances qui, nous l'espérons, vous permettront de refaire le plein d'énergie et de nous revenir en forme au mois d'août.

Passez un très bel été !

14



**fneeq** 

Veillez noter que le secrétariat du SPECA sera fermé du 13 juin au 16 août inclusive-ment; si vous désirez rejoindre un membre de l'exécutif durant cette période, veuillez, s'il vous plait, nous faire parvenir un courriel.